

DEC-BAC en sciences infirmières (6605) - Lévis

Cheminement à temps complet 2 ½ ans (7 trimestres) avec stage interculturel **Les sigles de cours en caractères gras et entre parenthèses sont des cours préalables.

TRIMESTRE 1 AUTOMNE 12 CRÉDITS	TRIMESTRE 2 HIVER 12 CRÉDITS	TRIMESTRE 3 ÉTÉ 12 CRÉDITS	TRIMESTRE 4 AUTOMNE 12 CRÉDITS	TRIMESTRE 5 HIVER 12 CRÉDITS	TRIMESTRE 6 ÉTÉ 3 CRÉDITS	TRIMESTRE 7 AUTOMNE 9 CRÉDITS
SSN102 21 - Méthodes de travail en sciences infirmières (1cr.)	SSN114 21 - Soins critiques I (3cr.) (SSN10921)	SSN116 21 - Éducation pour la santé (3cr.) (SSN11321)	SSN205 23 - Pratiques exemplaires en soins de peau et de plaies (3cr.) SSN203 24 - Coire politiée et de	en soins de peau et de plaies (3cr.)		SSN205 23 - Pratiques exemplaires en soins de peau et de plaies (3cr.) SSN203 24 - Caisa palliatifa et de fin
SSN103 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique I (3cr.)	SSN104 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique II (3cr.) (SSN10321)**	SSN117 21 -Approches familiales en soins infirmiers (3cr.) (SSN11521)	 SSN202 21 - Soins palliatifs et de fin de vie (3cr.) SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.) 	 SSN202 21 - Soins palliatifs et de fin de vie (3cr.) SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.) 		 SSN202 21 - Soins palliatifs et de fin de vie (3cr.) SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.)
SSN105 21- Collaboration intra/interprofessionnelle I (1cr.)	SSN106 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle II (1cr.) (SSN10521)	SSN107 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle III (1cr.) (SSN10621)	SSN203 21 - Soins infirmiers en santé mentale (3cr.) ***Les 4 cours sont obligatoires au cheminement	SSN203 21 - Soins infirmiers en santé mentale (3cr.) ***Les 4 cours sont obligatoires au cheminement	SSN210 21 -	SSN203 21 - Soins infirmiers en santé mentale (3cr.) ***Les 4 cours sont obligatoires au cheminement
et démarche de soins infirmiers l (3cr.)	SSN110 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers II (3cr.) (SSN10921)	SSN108 21 - Assises théoriques en sciences infirmières (3cr.)	SSN209 21 – Soins interculturels (3 cr.)	SSN309 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers III (3cr.) (SSN21421)	Stage interculturel en santé (3 cr.) (SSN20921 et SSN21321)	SSN302 21-Projet d'intégration (3cr.) (SSN21321) Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.
cours (4 crédits) parmi les suivants : SSN112 21 - Défis sociétaux et leadership	1 cours (2 crédits) parmi les suivants : SSN112 21 - Défis sociétaux et leadership	SSN111 21 - Enjeux éthiques et pratique soignante (2cr.)	SSN214 23 - Soins critiques II (3cr.) (SSN11421) *L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II	SSN323 21 - Stage en santé communautaire (3cr.) (SSN21321) Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.		SSN323 21 - Stage en santé communautaire (3cr.) (SSN21321) Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.
 infirmier (2cr.) SSN113 21 - Soins infirmiers en santé communautaire I (2cr.) 	 infirmier (2cr.) SSN113 21 - Soins infirmiers en santé communautaire I (2cr.) 		SSN213 21 - Soins infirmiers en santé communautaire II (3cr.) (SSN11321)	OU SSN324 21 - Stage en soins critiques (3cr.) (SSN214 21)		OU SSN324 21 - Stage en soins critiques (3cr.) (SSN214 21)
SSN115 21- Relation thérapeutique en soins infirmiers (2cr.)	SSN115 21- Relation thérapeutique en soins infirmiers (2cr.)			*L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT.		* L'INSCRIPTION AU STAGE EN SOINS CRITIQUES DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT.
***Les 3 cours sont obligatoires au cheminement	***Les 3 cours sont obligatoires au cheminement			Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.		Permis d'exercice de l'OIIQ exigé.

Mis à jour le 27-06-2024 CE-575-7376 Pour s'inscrire aux cours du Palier 2 - Secteurs de soins, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 48 crédits, comprenant les 24 crédits intégrés et 24 crédits du Palier 1 – Fondements. De même, pour s'inscrire aux cours du Palier 3 - Intégration, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 72 crédits, soit les 24 crédits intégrés, les 36 crédits du Palier 1 - Fondements et 12 crédits de cours obligatoires du Palier 2 - Secteur de soins.

Palier 1	Fondements	36 crédits		
Palier 2	Secteurs de soins	24 crédits		
Palier 3	Intégration	12 crédits		
	72			
	24			
	96 crédits			

<u>Cours optionnels</u> (préalable 48 crédits réussis : soit les 24 crédits intégrés et 24 crédits du Palier 1) Choisir 2 cours parmi les suivants :

- SSN206 21- Santé de l'enfant et de l'adolescent (3cr.)
- **SSN207 21** Gestion des soins infirmiers (3cr.)
- SSN208 21 Surveillance électrocardiographique avancée (3cr.)
- SSN209 21 Soins interculturels (3cr.)
- SSN210 21 Stage interculturel en santé (3cr.) (SSN20921 et SSN21321)
- SSN211 21 -Méthodes quantitatives appliquées aux sciences de la santé (3cr.)
- SSN212 21 Soins infirmiers en oncologie (3cr.)
- Cours du programme en périnatalité (selon offre de cours)
- Cours du certificat en santé mentale (selon offre de cours)

Tous ces cours ne pourront toutefois pas être placés systématiquement à l'offre de cours tous les trimestres. Il est de la responsabilité de l'étudiant de consulter les cours offerts et de faire son choix parmi les cours disponibles.

**Les sigles de cours en caractères gras et entre parenthèses sont des cours préalables.

Mis à jour le 27-06-2024 CE-575-7376